

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 20305

ISO/TC 82/SC 7

Secrétariat: KATS

Début de vote:
2019-10-09

Vote clos le:
2020-01-01

Fermeture et remise en état des mines — Terminologie

Mine closure and reclamation — Terminology

ICS: 01.040.73; 73.020

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f8285fa-8e7a-40d4-bc1f-5ee2b3e5a77e/iso-fdis-20305>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 20305:2019(F)

© ISO 2019

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f8285fa-8e7a-40d4-bc1f-5ee2b3e5a77e/iso-fdis-20305>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f8285fa-8e7a-40d4-bc1f-5ee2b3e5a77e/iso-fdis-20305>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos - Informations supplémentaires](#)

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 82.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Cette norme de terminologie a été élaborée dans le but de faciliter une communication efficace dans le domaine de la fermeture et de la remise en état des mines, et pour que les concepts terminologiques clés et les représentations conceptuelles soient validés et utilisés par les participants. Il convient en particulier que la présente norme soit utilisée pour interpréter et appliquer les concepts et les représentations conceptuelles présentés dans les normes relatives à la fermeture et à la remise en état des mines élaborées par le TC 82/SC 7.

Pour élaborer cette norme, des termes candidats ont été puisés dans la documentation pertinente relative à la fermeture et à la remise en état des mines et dans des listes fournies par les participants. Les termes candidats ont été évalués et filtrés sur la base des critères suivants :

- Le terme est-il utilisé dans les potentielles futures normes relatives à la fermeture et à la remise en état des mines et est-il considéré comme critique pour ces normes, en accord avec le Plan stratégique du SC 7 ou avec la documentation existante ou en cours d'élaboration ?
- Le terme est-il suffisamment important pour éviter tout malentendu ou toute ambiguïté, notamment lorsqu'une définition alternative ou en conflit existe ou est couramment utilisée ?
- Le terme exprime-t-il ou représente-t-il un concept fondamental pour la fermeture et la remise en état des mines, qui est nécessaire pour parvenir à une compréhension commune, y compris parmi les parties prenantes non expertes ?

Lors du choix des termes à inclure dans cette norme, tout a été fait pour éviter :

- les termes généraux utilisés dans d'autres domaines et communs à plusieurs domaines autres que la fermeture et la remise en état des mines.
- d'utiliser un seul terme pour désigner plusieurs concepts ou plusieurs termes pour désigner un même concept.
- les contradictions avec les entrées terminologiques figurant dans d'autres normes élaborées par le TC 82.

Lorsqu'un terme a été identifié dans la base de données terminologiques de l'ISO, la définition a été examinée et adoptée, de préférence si elle était applicable dans le contexte de la fermeture et la remise en état des mines. Tous les termes figurant dans cette norme ont été présentés du point de vue, et dans le contexte, de la fermeture et la remise en état des mines. Il est reconnu que plusieurs normes terminologiques sont en cours de préparation en parallèle par l'ISO/TC 82/GT 8 (à savoir l'ISO 22932). On considère toutefois que ces normes ne sont pas à un stade suffisamment avancé pour pouvoir servir de références normatives. Il est prévu de les réexaminer lors des futures révisions de la présente norme.

La formulation initiale des concepts des termes candidats, y compris la révision des définitions basées sur les caractéristiques conceptuelles, a été effectuée. Toutefois, cette formulation des concepts est en cours d'évolution et sera revue lors des prochaines révisions de la norme.

La présente norme n'est pas destinée à présenter une liste exhaustive de tous les termes ou concepts utilisés dans le domaine de la fermeture et la remise en état des mines. Il est prévu que des révisions de la présente norme soient nécessaires au fur et à mesure que des normes sur le sujet sont développées par le TC 82/SC 7.

Lorsque des concepts et des termes ont été définis dans une norme spécifique relative à la fermeture et la remise en état des mines, la définition en question va remplacer tout terme ou toute définition figurant dans la présente norme.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f8285fa-8e7a-40d4-bc1f-5ee2b3e5a77e/iso-fdis-20305>

Fermeture et remise en état des mines — Terminologie

1 Domaine d'application

La présente norme spécifie les termes et concepts clés pour la gestion de la fermeture et de la remise en état des mines. Les termes sur la gestion de la fermeture et de la remise en état des mines ont été classés en dix sections distinctes représentant les concepts clés dans le domaine :

- *statut de fermeture de la mine*
- *phase de fermeture de la mine*
- *stratégie de fermeture de la mine*
- *éléments miniers*
- *matériaux miniers*
- *risques de fermeture de la mine*
- *travaux de fermeture de la mine*
- *activités de fermeture de la mine*
- *financement de la fermeture de la mine*
- *fermeture sociale*

Les futures révisions de la norme reflèteront les travaux en cours pour formuler et définir les concepts terminologiques dans ces catégories.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

3.1 Termes liés au statut opérationnel d'une mine ou d'un élément minier en rapport avec la phase de fermeture de la mine.

3.1.1

abandonné(e)

mine ou élément minier (3.4) qui n'a pas été formellement *renoncé(e)* (3.1.3) et pour laquelle/lequel la responsabilité de la *fermeture de la mine* (3.3.2) ne peut pas être attribuée à un individu, une société ou une organisation

Note 1 à l'article : Le terme « mine orpheline » peut également être utilisé.

Note 2 à l'article : La responsabilité d'une mine abandonnée peut, dans certains contextes et réglementations, relever du propriétaire foncier.

3.1.2

fermé(e)

mine ou élément minier (3.4) pour laquelle/lequel l'extraction minière a cessé et le propriétaire ou l'exploitant de la mine a initié un arrêt des travaux en vue de la *fermeture de la mine* (3.3.2)

3.1.3

renoncé(e)

mine ou élément minier (3.4) *fermé(e)* (3.1.2) pour laquelle/lequel la *surveillance* (3.8.4) a été réalisée et le bail a été cédé, la responsabilité étant transférée à l'autorité réglementaire pertinente ou, dans certains cas, au propriétaire foncier

3.1.4

suspendu(e)

mine ou élément minier (3.4) pour laquelle/lequel l'extraction minière ou le traitement des minerais ont temporairement cessé et dont les opérations ont été placées dans une phase d'*entretien et de maintenance* (3.2.1)

3.2 Termes liés à la phase de fermeture de la mine pendant laquelle des activités spécifiques de fermeture de la mine (3.8) sont entreprises pour que l'exploitation puisse atteindre un statut de mine fermée (3.1).

3.2.1

entretien et maintenance

période pendant laquelle une mine est *suspendue* (3.1.4), et les *installations minières* (3.4.2) restent intactes et sont entretenues en anticipation d'une possible reprise de la production

Note 1 à l'article : Peut renvoyer à l'expression *fermeture temporaire de la mine* (3.3.2).

Note 2 à l'article : Peut également renvoyer, dans certaines juridictions, à la phase après exploitation.

3.2.2

**mise en œuvre
implémentation**

période pendant laquelle une mine fait l'objet de travaux de fermeture (3.1.2) et le *plan de fermeture de la mine* (3.8.3.2) est exécuté

3.2.3**planification**

période précédant la mise en œuvre des travaux de fermeture, pendant laquelle la *planification de la fermeture de la mine* (3.8.3) est réalisée afin de définir progressivement les modalités de fermeture

3.2.4**après exploitation**

période suivant la phase de *mise en œuvre* (3.2.2) des travaux de fermeture, pendant laquelle les activités de *surveillance* (3.8.4) et de *maintenance* (3.8.2) sont réalisées

3.2.4.1**gestion adaptative**

période suivant la *mise en œuvre* (3.2.2), pendant laquelle les travaux de fermeture (3.7) sont soumis à une *surveillance* (3.8.4) et sont modifiés de manière itérative pour garantir l'atteinte des objectifs de fermeture désirés

3.2.4.2**fermeture à long terme**

période suivant la *mise en œuvre* (3.2.2), pendant laquelle une *surveillance* (3.8.4) perdure et la *maintenance* (3.8.2) n'est plus nécessaire

3.3 Termes liés aux éléments stratégiques ou tactiques de fermeture appliqués à une mine ou un élément minier (3.4) pour atteindre les objectifs d'*utilisation des terrains après exploitation* (3.8.1.2) et de *fermeture de la mine* (3.3.2).

3.3.1**démantèlement**

mise hors tension, retrait et mise en décharge des *installations minières* (3.4.2) désaffectées

3.3.2**fermeture de la mine**

planification et mise en œuvre de stratégies associées à l'exécution des activités minières productives et établissement de l'*utilisation des terrains après exploitation* (3.8.1.2) convenue

3.3.2.1**fermeture progressive de la mine**

mise en œuvre échelonnée et continue des stratégies de fermeture de la mine pour des éléments miniers (3.4) spécifiques pendant la durée d'exploitation d'une mine

Note 1 à l'article : Tous les éléments stratégiques et tactiques de fermeture de la mine peuvent être mis en œuvre progressivement [par exemple *remise en état* (3.3.3) progressive].

3.3.3**remise en état**

fait de rendre un terrain perturbé associé à une mine ou un élément minier (3.4) sûr, stable et non polluant, en accord avec l'*utilisation convenue des terrains après exploitation* (3.8.1.2)